

# Cadell, H el ene

---

## Documents fiscaux et recherches s emantiques

---

The Journal of Juristic Papyrology 19, 121-129

---

1983

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użycia.

## DOCUMENTS FISCAUX ET RECHERCHES SÉMANTIQUES\*

L'étude du sens des mots et de leurs rapports, préalable à toute interprétation historique d'un document, se fonde nécessairement sur le contexte<sup>1</sup>. Le papyrologue dispose à cet égard de sources privilégiées pour trois raisons. Certaines, par leur développement ou leur précision, offrent un luxe de détails qui crée un contexte interne éclairant<sup>2</sup>. Beaucoup d'autres, moins explicites, entrent dans des catégories largement représentées, et leur rapprochement suscite un type de contexte différent, de nature diplomatique<sup>3</sup>. Enfin nombre de documents se regroupent en archives, officielles ou privées, notariales ou administratives, autour d'un individu, d'une famille, d'une collectivité, voire d'une institution<sup>4</sup>. Et par le jeu de ces facteurs d'analyse, s'établit un réseau complexe de relations, de connivences, qui fait apparaître la signification exacte des mots avec leur nuance propre<sup>5</sup>, donc percevoir les subti-

\* Le présent article reproduit une communication faite à Oxford, en juillet 1974, au XIV<sup>e</sup> Congrès international de papyrologie dont les *Proceedings* ne comportent qu'une version abrégée munie de quelques références indispensables (pp. 35-40). Je remercie vivement le Comité de Rédaction du *Journal of Juristic Papyrology* et son éditeur, M. H. Kupiszewski, d'avoir bien voulu accueillir et publier cet exposé avec les notes explicatives ou critiques nécessaires.

<sup>1</sup> « Les éléments du vocabulaire appartiennent à un système et se définissent par opposition entre eux » : P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, I, A-Δ (Paris 1968), p. XI.

<sup>2</sup> Tel est le cas de P.S.I. V 499, qui a permis de définir le sens de *μοσχεύειν* et par suite de *μόσχευμα* (voir *Rev. de Phil.* 42 (1972), pp. 256-265), de P. Oxy. III 506 à propos de *χερσάμπελος*, vignoble anciennement productif qui s'est desséché, de P. Oxy. XXXIII 2681 (malgré la note à la ligne 11) pour l'explication des composés *χορτοπάτητος* et *χορτόσπερμον*, etc.

<sup>3</sup> On trouvera des modèles de ces listes et de leur utilisation dans les éditions séparées de papyrus du Brooklyn Museum dues à M<sup>me</sup> Préaux (*Prêt d'or byzantin*, dans *Chr. d'Egypte* 36 (1961), pp. 356-357; *Déclaration d'inondation déficitaire*, *ibid.*, 38 (1963), pp. 120-121, etc.), les tableaux chronologiques des baux de terre qui achèvent le livre de J. Hermann, *Studien zur Bodenpacht im Recht der graeco-ägyptischen Papyri* (Munich 1958), le chapitre IV des *Penthemeros-Certificates in Graeco-Roman Egypt* de P. J. Sijpesteijn (*P. Lugd. Bat.* XII, 1964), etc.

<sup>4</sup> Elles atteignent le nombre de quatre-vingt seize dans le chapitre de *La Papirologia* (Milano 1973, pp. 247-261) où M<sup>lle</sup> O. Montevicchi les a succinctement réunies. Cette liste qui couvre un millénaire, de Zénon à Kurrah ben Sharik, est loin d'être exhaustive et ne cesse de s'accroître à l'occasion des révisions de textes et des publications nouvelles : citons le cas de Ptolémaïos fils de Diodôros *alias* Dioscoros, qui exploite le *δρυμός* de Théadelphie et que nous suivons de 138 à 158 à travers douze documents (dispersés dans les collections d'Ann Arbor, Florence, Genève, Madison et Oslo).

<sup>5</sup> Les adjectifs *ἐγγώριος* et *ἐπιχώριος* en fournissent un exemple caractéristique.

lités de la langue et, du même coup, ses ressources et ses richesses d'invention.

Il suffit de confronter des comptes agricoles, des registres cadastraux et le dossier relatif à la διαγραφή τοῦ σπόρου dont l'une des pièces, Sammelbuch I 4369, conservée à la Bibliothèque Bodléenne, apporte un témoignage déterminant<sup>6</sup>, pour déceler parmi les qualificatifs du sol au III<sup>e</sup> et au II<sup>e</sup> siècles av. n.è. la distinction d'emploi entre les dérivés en -ῖτις et les composés en -φόρος. Ces emplois ne relèvent ni de la synonymie ni de la fantaisie des scribes. Les adjectifs en -ῖτις (ἀμπελῖτις, θυσῖτις, σησαμῖτις, etc.) désignent ce dont la terre se trouve effectivement porteuse<sup>7</sup>, tandis que les adjectifs en -φόρος (ἀρακοφόρος, κικιοφόρος, μηλωνοφόρος, ὀροβοφόρος, σησαμοφόρος, etc.), bien plus nombreux<sup>8</sup>, ont été annexés ou forgés par l'administration pour définir les terres d'après les espèces qu'elles doivent virtuellement produire, selon des plans théoriques élaborés en fonction des revenus escomptés.

Il est vrai que l'exemple choisi fait essentiellement appel à une documentation d'origine administrative qui, nous en sommes tous conscients, grève lourdement l'ensemble de notre information. Mais une fois l'hypothèque admise, il nous appartient d'interroger les textes en fonction des moyens qu'ils nous donnent d'améliorer notre connaissance du fonds lexical.

Or sur ce point, de sérieuses difficultés d'utilisation sont soulevées par les documents fiscaux proprement dits, entendons par là ceux qui, à l'exclusion de toute correspondance ou de toute note explicative, concernent le seul recouvrement de l'impôt : quittances sur papyrus ou ostraca, ordres de versement, reçus d'octroi, registres de perception, livres de sitologues, etc. Ils se caractérisent par une sécheresse de présentation qui ne laisse souvent place qu'à l'indispensable : nom du percepteur et du contribuable, date, lieu, impôt, montant. De toute évidence, ces données sont inestimables pour les spécialistes de l'onomastique et de la prosopographie, de la chronologie, de la toponymie, enfin et surtout de l'histoire économique. Mais dans des lignes qui parfois se juxtaposent sans s'organiser en phrase continue, les autres termes, usuels ou techniques, apparaissent comme des notions abstraites, dépourvues de vie et d'expression.

Que représentent exactement les φύλλα λευκά mentionnés dans deux reçus de douane du Fayoum<sup>9</sup> ? Ou encore le μερισμὸς τυλῶν d'un ostracon de la Bibliothèque Bodléenne, O. Tait II 546 ? Quant au composé κριθάχυρον, qui figure dans un ordre

<sup>6</sup> Voir P. Col. Zen. II 78, P. Mich. Zen. 31, P. Lond. VII 1994, 1995, etc., les P. Tebtynis, enfin la monographie de P. Vidal-Naquet, *Le bordereau d'ensemencement dans l'Égypte ptolémaïque* (Bruxelles 1967) : le difficile SB 4369 y fait, pp. 25-36, l'objet d'une réédition et d'un commentaire qui en renouvellent entièrement l'interprétation.

<sup>7</sup> Sur leur formation et leur sens, voir G. Redard, *Les noms grecs en -της, -τις et principalement en -ιτης, -ιτις* (Paris 1949), pp. 107-109.

<sup>8</sup> Les papyrus en mentionnent au moins dix-sept.

<sup>9</sup> P. Berl. Inv. 13305 (publié dans *JJP* 16-17 (1971), p. 134) et P. Wisc. 16 (reproduit dans SB IV 7365 et maintenant complété par P. Mert. I 15).

de perception et dans un reçu d'Hermoupolis, P. Herm. Rees 39 et 79 (des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles), il s'est vu attribuer le sens attendu mais peu satisfaisant de « mélange d'orge et de paille »<sup>10</sup>. Il faut en demander l'explication au P. Florence III 377 : le décompte porté à la fin du document montre que le mot recouvre d'une part des *modii* d'orge, d'autre part des *centenaria* de paille, ce qui en fait un substitut de *κριθή και ἄχυρον* à l'usage de l'administration annonaire, tout comme *σιτόκριθος* et *οἰνόκρεον*<sup>11</sup>.

Il se pose donc un problème de méthode que l'on peut ainsi formuler : leur absence de qualité contextuelle doit-elle exclure les documents purement fiscaux de recherches concernant toute terminologie qui ne serait pas strictement fiscale ?

Pour répondre à cette question dans les limites étroites de cet exposé, je proposerai un petit nombre d'exemples en schématisant des enquêtes sémantiques trop longues pour être présentées dans le détail de leur cheminement.

Rappelons d'abord que, curieusement, les textes fiscaux sont parfois les seuls — ou presque — à nous renseigner sur des éléments non négligeables de la vie quotidienne en Egypte, comme la noix aromatique de Ben (*μυροβάλανος*)<sup>12</sup> ou surtout le sel<sup>13</sup>.

Cela dit, à quels termes techniques font-ils généralement appel ? Ce sont les catégories de terres, frappées par l'impôt foncier ou par l'impôt sur les récoltes ; les produits végétaux, animaux, objets de fabrication artisanale, qui sont prélevés, taxés ou réquisitionnés ; les métiers<sup>14</sup>, par le biais des taxes professionnelles ou de l'identité d'un contribuable.

Parmi les noms des terrains, il est instructif d'étudier la famille constituée sur *ἄμπελος*, terme générique de la vigne qui peut s'accompagner d'un adjectif géographi-

<sup>10</sup> *Wörterbuch I*, s.v. : « Mischfutter aus Gerste und Spreu » ; P. Herm. Rees 39, introd. : « a mixture of barley and chaff ».

<sup>11</sup> H. Cadell, *Le renouvellement du vocabulaire au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère d'après les papyrus* (dans *Akten des XIII. Intern. Pap. Kongr.*, Munich 1974), p. 65. Sur ces formations de composés par juxtaposition, fréquentes dès la période protobyzantine et qui se sont rapidement multipliées, voir R. Brownning, *Medieval and Modern Greek* London 1969, p. 71.

<sup>12</sup> B.G.U. VI 1448-1450 ; W.O. 296-300 et 1460 ; O. Tait II 643, 960, 962 ; *Archiv* V, p. 178, n° 32 et VI, p. 135, n° G 2 ; SB VI 9545, 24 ; 9604, 24, etc.

<sup>13</sup> Voir *Problèmes relatifs au sel dans la documentation papyrologique* (dans *Atti XI Congr. Int. Pap.*, Milano 1966), p. 279 et nn. 1-5, p. 283 et n. 5. A cette bibliographie, on ajoutera l'importante contribution de F. Uebel, *Die Frühptolemäische Salzsteuer* (*Ibid.*, pp. 325-368) et de nouveaux reçus, entre autres les ostraca de Leipzig édités par M. Uebel dans *Archiv* 19 (1969), pp. 62-67 ; cf. encore P. Strasb. III 427.

<sup>14</sup> Ceux-ci posent toutefois des problèmes spécifiques et délicats. Certains n'apparaissent qu'à l'époque byzantine pour des raisons qui tiennent à l'évolution des techniques plus qu'à celles de la langue (*μηχανουργός*, *πλουμάριος*, etc.), tandis que d'autres disparaissent purement et simplement de l'ensemble de la documentation. En revanche, la fixité de vieux termes comme *γέρδιος*, *γναφεύς*, *σκυτεύς*, ou dans le domaine agricole *γεωργός*, *ἐλαιουργός*, interdit de les utiliser ici dans ce type d'argumentation.

que indiquant l'origine des cépages<sup>15</sup>. Par une métonymie courante, ἄμπελος prend parfois le sens de vignoble<sup>16</sup>, « lieu planté de vigne » (nous disons par exemple « posséder une vigne » ou « des hectares de vigne »). Mais il a surtout prêté à une triple dérivation grâce à trois suffixes extrêmement productifs en grec :

1. le suffixe -ών, propre aux noms de lieux et qui a servi entre autres à désigner des plantations<sup>17</sup>. Le substantif ἀμπελών, qui appartient à la langue classique et hellénistique, est de loin le plus couramment employé au III<sup>e</sup> siècle av. n.è., aussi bien dans des textes hautement officiels comme les *prostigmata* royaux<sup>18</sup> ou les *Revenue Laws*<sup>19</sup> que dans les archives de Zénon<sup>20</sup> ou les Papyrus Petrie<sup>21</sup>. Il a lui-même fourni un diminutif rare, ἀμπελωνίδιον<sup>22</sup>, connu par PSI IV 375 et P. Cairo Zenon III 59309 qui se raccorde en un seul document.

2. le suffixe -ῖτις, dont une des fonctions consiste à indiquer l'espèce que produit une terre<sup>23</sup>. Ἀμπελῖτις, γῆ étant ou non sous-entendu, a fourni à son tour ἀμπελιτικός<sup>24</sup>.

<sup>15</sup> P. Cairo Zen. I 59033 : Μενδαῖος, Μαρώνειος, etc. Ἀναδενδραδιχός, dérivé d'ἀναδενδράς, qui s'applique à une forme particulière de viticulture (celle de la vigne arbustive) et que seuls les papyrus ont attesté jusqu'à ce jour, ne qualifie que le substantif ἀμπελών.

<sup>16</sup> Le diminutif ἀμπέλιον, rare chez les auteurs littéraires, n'appartient pas à la langue des papyrus. On en relèverait un unique exemple, de lecture douteuse, dans P. Strasb. I 29, acte de partage de biens situés dans l'Hermopolite et rédigé en 289 (cf. *WB* I, s.v., « Weingärtchen »). En rééditant ce texte, dont il a retrouvé un autre exemplaire dans la collection de Strasbourg, sous le n° 555, J. Schwartz a pu rétablir la transcription χαρί[ο]ν (lire χωρίον) ἀμπελικ[ό]ν. Il n'eût pas été inutile de signaler dans le commentaire la disparition d'ἀμπέλιον et par suite sa nécessaire suppression des lexiques papyrologiques.

<sup>17</sup> P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien* (1933, repr. anast. 1968), pp. 164-165.

<sup>18</sup> *C. Ord. Ptol.* 34, I, 20; 53, 99.

<sup>19</sup> 25, 2; 26, 17; 33, 11, 13, 19; 36, 12, 15; 37, 10 (éd. de J. Bingen dans SB, Bh. I, 1952). Ces références concernent les instructions du dioecète sur la surveillance des vendanges, la déclaration des vignobles et le paiement de l'*apomoira* affectée au culte d'Arsinoé Philadelphie.

<sup>20</sup> P. Cairo Zen. II 59157 et 59179 (lettres d'Apollonios à Zénon); 59229 (plantation de vignes); 59236 (plainte d'un clérarque au dioecète local Diotimos); IV 59701, 59736, 59752, 59783 (comptes du domaine), etc.

<sup>21</sup> Par exemple II 27 (1) (= W. Chrest. 250, déclaration d'estimation de récolte, 2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> S.<sup>a</sup>); III 26 (ca 240<sup>e</sup>; ce texte qui pourrait être un décret royal a été republié par M<sup>11e</sup> M.-Th. Lenger dans *Studi Paoli*, 1955, pp. 459-467, et a fait l'objet de nouvelles corrections dans P. *Lugd. Bat.* XIV, 1965, pp. 114-115, cf. *BL* IV, p. 68 et V, p. 84); III 19 c (testament, 225/24); III 57 a (caution d'un fermier, 204/03); III 29 e (pétition au stratège, III s.<sup>a</sup>), etc.

<sup>22</sup> L'adjectif ἀμπελωνικός doit être éliminé du tome I du *Wörterbuch* de Preisigke qui le cite une deuxième fois dans la rubrique consacrée à ἔδαφος. Il reposait en effet sur la résolution de l'abréviation ἔδαφος ἀμπελω( ) dans le seul P. Grenf. I 21, 8 (testament d'un soldat, 126<sup>a</sup>). Le texte, réédité dès 1912 dans M. Chrest. 302 (cf. *Select Papyri*, I 83), comporte la résolution attendue ἔδαφος ἀμπελώ(νος).

<sup>23</sup> Cf. la référence donnée plus haut à l'ouvrage de G. Redard.

<sup>24</sup> On trouvera la liste des exemples dans les tomes I, IV, 1 et V, 1 du *Wörterbuch* de F. Preisigke - E. Kiessling.

3. le suffixe *-ικός*<sup>25</sup>. L'adjectif *ἀμπελικός*<sup>26</sup>, qui s'applique exceptionnellement à un terme de sens très général comme *τόπος* dans P. Ianda VII 142, est le plus souvent lié à *κτῆμα* et à *χωρίον*.

Il ne sera pas tenu compte ici des composés, au second ou au premier terme, en particulier d'*ἀμπελοφόριμος* et d'*ἀμπελόφυτος*, très tardifs puisqu'ils n'apparaissent qu'au VI<sup>e</sup> siècle dans les P. Cairo Maspero.

Les éléments de cette terminologie, confuse en apparence, ne sont pas interchangeables, et ils illustrent très clairement la notion même de « champ sémantique », qui implique une parenté et des contacts entre les mots sans qu'ils se confondent et qu'il y ait équivalence absolue. *Κτῆμα*, puis à partir du IV<sup>e</sup> siècle de n.è. *χωρίον*<sup>27</sup>, accompagnés ou non d'*ἀμπελικόν*, se rencontrent dans les actes de partage, les plaintes, les baux, les quittances de loyer, les contrats de travail, les comptes agricoles. Mais ces expressions restent résolument étrangères aux bureaux et aux formulaires fiscaux. Là, au contraire, se dessinent dès l'époque ptolémaïque deux spécialisations d'emploi : *γῆ ἀμπελῖτις* (et comme on l'a vu précédemment *ἀμπελοφόρος* dans les registres cadastraux<sup>28</sup>, *ἀμπελών* dans les textes relatifs à la perception<sup>29</sup>. Peu à peu, par suite d'un certain abandon de la culture viticole pour opérer une reconversion à la culture céréalière, la *γῆ ἀμπελῖτις* désigne « la terre à vigne ensemencée en grain »<sup>30</sup>, tandis qu'*ἀμπελών* reste le vignoble exploité comme tel, avec toute l'installation qui lui est propre : clôture, moyens d'irrigation, cannaie, cuve, entrepôts pour l'outillage, les tuteurs et les jarres, etc., autrement dit le vignoble productif, soumis à l'impôt foncier et à l'impôt sur les récoltes<sup>31</sup>. Et cet emploi persiste jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle d'après le témoignage des P. Cairo Maspero I 67057 et III 67140.

L'examen de *παράδεισος*, qui à la différence d'*ἄμπελος*, n'entre pas dans une série productive, n'en mérite pas moins de retenir l'attention. Ce terme, qui adaptait au

<sup>25</sup> Voir P. Chantraine, *La formation des noms*, pp. 385-396, et surtout *Le suffixe grec -ικός*, dans *Études sur le vocabulaire grec*, Paris 1956, pp. 96-171.

<sup>26</sup> En éditant P. Oxy. XLII 3047, déclaration de terres non inondées et artificiellement irriguées adressée au commogrammate, M. Parsons, qui a rencontré à trois reprises l'expression *ἐν ἀμπ(έλοις) ἀβρόχ(ου) (ἀρούρας) x* (lignes 6, 10 et 32), s'interroge sur l'existence d'un adjectif \**ἐναμπελικός* (non attesté), la présence de la préposition *ἀπό* à la l. 32 faisant difficulté. On peut simplement admettre que *ἀπό* gouverne un terme couramment sous-entendu comme *γῆ*, dont *ἐν ἀμπ(έλοις)* définit la nature (« terre mise en vigne, cultivée en vigne »).

<sup>27</sup> Sur le sens et l'emploi successif de ces deux termes, voir *Le renouvellement du vocabulaire...*, p. 67. On notera que P. Oxy. XIV 1631, de 280, fournit la dernière attestation datée d'*ἀμπελικόν* *κτῆμα*, tandis qu'*ἀμπελικόν χωρίον* apparaît dès 289 dans les P. Strasb. 29 et 555.

<sup>28</sup> P. Tebt. I 82; 83, etc.

<sup>29</sup> P. Rev. Laws, coll. 36-37; P. Cairo Zen. III 59366, etc.

<sup>30</sup> Voir P. Ryl. II 202, P.S.I. XIV 1407, et en général S. L. Wallace, *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian*, p. 14.

<sup>31</sup> P.S.I. I 82; P. Tebt. II 357; B.G.U. IX 1896, etc.

grec l'iranien \**pardēz*<sup>32</sup> et ne désignait que le « paradis perse »<sup>33</sup>, a pris au III<sup>e</sup> siècle en Egypte un sens particulier mais tout aussi précis. Il signifie « verger de rapport », un terrain dûment clos et irrigué, où l'on cultive en masse avec toute la surveillance et tous les soins requis palmiers, figuiers, oliviers, grenadiers et autres arbres fruitiers<sup>34</sup>. Source de revenus, il était naturellement soumis à divers impôts, entre autres celui du « sixième des récoltes ». Et si l'impulsion donnée par Ptolémée II à l'arboriculture fruitière a connu des déclin, elle n'en a pas moins partiellement survécu comme en témoignent tant de textes d'époque romaine, tels que le tome IX des B.G.U. ou les papyrus de Théadelphie de la Columbia University (P. Col. V). Παράδεισος y représente la catégorie fiscale de la terre exploitée en verger et prend en quelque sorte valeur de générique : on note en effet l'absence des substantifs composés dans lesquels il entre comme second terme, ἐλαιωνοπαράδεισος, φοινικοπαράδεισος, κηποπαράδεισος, que nous font connaître les testaments, les contrats de mariage, les actes de vente ou de partage, les baux et les reçus de loyer<sup>35</sup>. Bien plus, au II<sup>e</sup> siècle de n.è. s'introduit le latin *pomarium*/πωμάριον<sup>36</sup> qui, dans un contexte social nettement plus aisé, qu'il s'agisse des domaines impériaux ou des biens appartenant à des citoyens romains, des curiales, de riches propriétaires<sup>37</sup>, recouvre à peu près la même réalité agricole et par suite devait être assujéti aux mêmes impositions. L'équivalence de παράδεισος et de πωμάριον est en outre confirmée par le *Corpus Glossariorum Latinorum*<sup>38</sup>. Or les registres ignorent résolument le second au profit du premier. Là encore, les P. Cairo Maspero précédemment cités suggèrent que cet usage s'est maintenu jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle.

Le mot ἀκρόδρυα s'offre à son tour à notre propos. Il est avant tout classique et littéraire<sup>39</sup>. Il désigne chez les agronomes anciens et dans les papyrus une catégorie d'arbres fruitiers qu'en Egypte on pourrait qualifier d'arbres de luxe<sup>40</sup>. A vrai dire, les attestations papyrologiques en sont assez peu nombreuses. Il n'en est que

<sup>32</sup> P. Chantraine, *Dict. Etym.*, III, 1974, s.v.

<sup>33</sup> Xénophon a décrit à plusieurs reprises ces immenses parcs clos, aux eaux poissonneuses, plantés de fleurs et d'arbres de toute espèce, à la fois jardins d'agrément, vergers, et aussi réserves de chasse (*Anab.* I, 2, 7-8; 4, 10; II, 4, 14; *Cyrop.* I, 3, 14; *Hell.* IV, 1, 14).

<sup>34</sup> Cf. P. Cairo Zen. I 59033; B.G.U. VII 1503; P. Mich. III 182; 193, etc.

<sup>35</sup> En voici quelques exemples : ἐλαιωνοπ., B.G.U. II 567; 603; SB VI 9387; φοινικοπ., P. Mich. V 272; P.S.I. III 240; κηποπ., P.S.I. VIII 917 = P. Mich. V 282. Deux autres composés sont rarissimes : χερσοπαράδεισος (P. Oxy. XXXVIII 2847, II, 23; P. Oxy. (« Land-Register », publié dans *JJP* 16-17 (1971), pp. 31-44), lignes 11, 52 et 58) et παραδεισοφύλαξ (P. Cairo Zen. IV 59690, 22). Enfin les papyrus ne font connaître aucun dérivé.

<sup>36</sup> Les références ont été réunies par S. D a r i s dans *Il lessico latino nel greco d'Egitto*, Barcelone 1971, p. 98, s.v.

<sup>37</sup> P. Ryl. II 157; SB VI 9105; P.S.I. XIII 1328; Stud. XX 74; P. Lond V 1896; 1907, etc.

<sup>38</sup> II, 153, 6; 394, 32; 527, 11; 544, 36; III, 27, 16; 300, 3; 357, 67.

<sup>39</sup> Voir le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones.

<sup>40</sup> Théophraste, *Hist. Plant.*, II, 5, 7; *Géoponiques*, X, 74, 1-2; P. Oxy. XIV 1631; P. Iand. VII 142.

plus piquant de constater qu'elles nous viennent en grande majorité des reçus fiscaux, par l'intermédiaire de l'impôt appelé *ἐκτὴ ἀκροδρύων* ou *ἀκρόδρυα*<sup>41</sup>, affecté par Ptolémée Philadelphé au culte d'Arsinoé et conservé dans la fiscalité du Haut-Empire<sup>42</sup>.

En ce qui concerne les céréales, leur valeur dépendait des opérations de tri et de nettoyage accomplies sur l'aire ou dans les greniers. Les contractants prenaient donc toutes sortes de précautions pour s'assurer de la parfaite qualité du grain, qu'il leur soit dû, livré, prêté ou remboursé. Ce légitime souci de garantie a suscité la clause traditionnelle bien connue, qui consiste en une série d'adjectifs, *νέος, καθαρός, ἄδολος, ἄβωλος, κεκοσκινημένος*, et dans le cas du blé, *ἄκριθος*<sup>43</sup>. Pourtant les reçus, les listes et les livres des sitologues portent simplement et uniformément *καθαρός*, dont le sens implique tous les autres et qui suppose un contrôle rigoureux<sup>44</sup>, ou son antonyme *ῥυπαρός* qui, avant d'entrer dans la terminologie monétaire, a appartenu dès l'époque lagide au vocabulaire fiscal des rentrées en nature<sup>45</sup>. Ces emplois ont persisté jusqu'à l'épuisement de notre documentation, même lorsque s'est développé au VI<sup>e</sup> siècle, dans les contrats privés, l'usage de *καλός*<sup>46</sup> et d'*εὐάρεστος*<sup>47</sup>.

On sait que le générique *χόρτος* comprenait différentes espèces de plantes fourragères, en particulier le lupin (*θήρμος*), la vesce (*δροβος*), le fenugrec (*τῆλις*) et surtout la gesse (*ἄρακος* ou *ἄραξ*) qui semble avoir été la plus appréciée. Il a fourni, essentiellement dans la terminologie agricole, un nombre impressionnant de dérivés et de composés dont la plupart sont connus par les seuls papyrus<sup>48</sup>. L'un d'eux, *χορτόσπερμον*, la « semence fourragère », a pris pour des raisons économiques une importance spéciale. Mais au niveau des prestations, il n'est généralement fait appel qu'au terme *χόρτος*.

Enfin, si banal qu'il paraisse, le nom de l'orge suscite à son tour une remarque. Du III<sup>e</sup> siècle avant au VIII<sup>e</sup> siècle de n.è., l'emploi de *κριθή* reste inchangé, et le dérivé *κριθάριον*, tout en étant lié à l'espèce végétale, représentait plus exactement une quantité de grain déposée dans une resserre ou un grenier<sup>49</sup>. Pourtant, tardivement, *κριθάριον* a bel et bien désigné l'orge : nous en avons le témoignage à Nessana grâce au P. Colt. III 89, mais aussi dans une lettre du VII<sup>e</sup> siècle et de l'Oxyrhynchite,

<sup>41</sup> Voir la liste des textes établie par C. Pr é a u x dans *Chr. d'Egypte* 18 (1953), p. 117.

<sup>42</sup> S. L. Wallace, *Taxation*, p. 375.

<sup>43</sup> Voir en dernier lieu *Chr. d'Egypte* 48 (1973), p. 331.

<sup>44</sup> Cf. par ex. P. Abinn. 26.

<sup>45</sup> P. Ryl. II 72 (99/98).

<sup>46</sup> P.S.I. I 77; P. Hamb. I 68; P. Oxy. XVI 2017.

<sup>47</sup> Spécialement dans les contrats de vente à terme (cf. les observations de C. Pr é a u x dans *Chr. d'Egypte* 21 (1946), p. 124 et n. 6).

<sup>48</sup> Comparer sur ce point le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones et le *Wörterbuch* de F. Preisigke-E. Kiessling.

<sup>49</sup> B.G.U. I 33; 48; P. Tebt. II 420.

P. Oxy. XVI 1862, qui mentionne à la ligne 23 trente artabes  $\kappa\rho\iota\theta\alpha\rho\acute{\iota}\omega\nu$ . En un temps où apparaissent dans nos textes tant de vocables qui subsisteront en grec moderne <sup>50</sup>, on s'étonne de ne pas trouver trace de  $\kappa\rho\iota\theta\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\nu$  (c'est-à-dire  $\kappa\rho\iota\theta\acute{\alpha}\rho\iota$ ) dans les innombrables reçus et ordres de réquisition du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècles qui s'en tiennent à la forme millénaire de  $\kappa\rho\iota\theta\acute{\eta}$ .

Le moment est venu de rassembler nos observations :

— En dépit des changements, des emprunts ou des évolutions qu'attestent ou que suggèrent d'autres types de sources, la diplomatique fiscale reste attachée aux mots techniques traditionnels.

— Elle s'abstient le plus souvent de recourir aux composés.

— Par souci de précision, elle a dès l'origine rejeté la synonymie et volontiers adopté le terme le plus classique.

— Certains mots enfin, à cause de leur spécialisation même, semblent figés, voire réservés au jargon des percepteurs. On peut citer, dans d'autres domaines, l'exemple de  $\tau\iota\mu\acute{\eta}$  pour l'*adaeratio* <sup>51</sup> ou de  $\pi\acute{\upsilon}\lambda\eta$  pour la douane <sup>52</sup>.

Naturellement, et l'on ne saurait trop insister sur ce point, ces remarques ne s'appliquent en aucun cas à la terminologie qui est propre aux structures de l'« Administration fiscale » (titres des divers fonctionnaires, expression des formes de l'impôt, des opérations de recouvrement ou des modes de versement). Celle-ci par contraste évolue parfois même très rapidement, en fonction des modifications successives du système d'imposition, de changements historiques et économiques, et elle mériterait à cet égard une étude d'ensemble.

Peut-être faudrait-il tenir compte d'éventuelles divergences imputables au style des bureaux disséminés dans la  $\chi\acute{\omega}\rho\alpha$  <sup>53</sup>, et surtout vérifier l'analyse en dehors du secteur agricole. Voici trois notes susceptibles d'encourager la recherche et de confirmer les résultats obtenus.

En 1940, dans ses *Notes on O. Mich. I* <sup>54</sup>, M. Y o u t i e corrigeait et comparait les n<sup>os</sup> 12 et 132 tout en leur fournissant un parallèle, O. Mich. Inv. n<sup>o</sup> 9814 <sup>55</sup>. Ces ostraca offraient la particularité de consigner des paiements mensuels de 8 drachmes pour un  $\acute{\alpha}\phi\upsilon\lambda\iota\sigma\mu\acute{o}\varsigma$  sans rapport avec le curage des canaux, mais curieuse-

<sup>50</sup> Les archives de Théophanès d'Hermoupolis en offrent maints exemples dès le premier quart du IV<sup>e</sup> siècle de n.è.

<sup>51</sup> Voir entre autres C. P r é a u x, *O. br. Wilb.*, pp. 72-74, et J. L a l l e m a n d, *L'administration civile de l'Égypte de l'avènement de Dioclétien à la création du diocèse (284-382)*, p. 189 et n. 4.

<sup>52</sup> P. C h a n t r a i n e, *Dict. Etym.* III, 1974, p. 953, b.

<sup>53</sup> Encore que, pour les  $\acute{\alpha}\kappa\rho\delta\delta\rho\alpha$  par exemple, elles ne portent pas sur le mot employé mais sur la formulation de la taxe :  $\xi\kappa\tau\eta\ \tau\acute{\omega}\nu\ \acute{\alpha}\kappa\rho\delta\delta\rho\acute{\omega}\nu$  ou simplement, à Syène,  $\acute{\alpha}\kappa\rho\delta\delta\rho\acute{\omega}\nu$  (voir C. P r é a u x, *Ostraca ptolémaïques du Musée du Caire*, dans *Chr. d'Égypte* 28 (1953), pp. 109-120, spéc. pp. 116-117).

<sup>54</sup> *T.A.P.A.* 71, pp. 623-659 (article repris dans *Scriptiunculae* I (1973), pp. 63-104).

<sup>55</sup> Voir les pp. 634-638 (*Script.* I, pp. 74-78). Le dernier ostracon a été publié peu après dans P. Mich. VI, O. 802.

ment lié à l'annonce et à la remise de setiers de vin. Avec perspicacité, M. Y o u t i e a rapproché le terme du verbe ὑλίζω et de son dérivé ὑλισμός, employés pour le « filtrage » du vin <sup>56</sup>. Les reçus s'éclaircissent alors si l'on admet que cette taxe d'ἄφυλισμός est destinée, dans le cas de fourniture de vin non filtré, à compenser la perte ultérieure en quantité et les frais afférents au traitement, taxe qui a dû être généralisée et perçue d'office sur tous les producteurs, constituant ainsi une source de revenus supplémentaires.

Lorsqu'il a voulu élucider les problèmes que posait l'institution pagarchique, J. G a s c o u a commencé par refuser d'attribuer à μέρος le sens insolite de « district » proposé par Germaine R o u i l l a r d, et il a retenu l'acception ancienne de « part » ou « quote part » <sup>57</sup>. Enfin Mme W i p s z y c k a a suggéré de voir dans la κοπή τριχός un impôt sur le feutre <sup>58</sup>, épais tissu fabriqué avec du poil animal dont le nom parfaitement classique est θρίξ. Son hypothèse s'accorde, elle aussi, avec nos conclusions.

Ce conservatisme, ou cette tendance archaïsante des documents fiscaux en matière de terminologie technique ne saurait nous étonner, dans la mesure où, comme l'a souligné M<sup>lle</sup> P r é a u x à propos des ostraca <sup>59</sup>, ils restaient en « circuit fermé ». Ils n'étaient pas sentis comme des instruments de communication et ne servaient pas de véhicule à la langue.

Encore faut-il que celui qui étudie le vocabulaire en prenne conscience. Il peut, et il doit, souvent avec profit, s'adresser à ces textes difficiles en sachant qu'ils ne refléteront ni évolutions ni développements, mais que, inversement, ils peuvent jouer en quelque sorte le rôle de « témoins » et de repères dans la singulière aventure que constitue l'histoire des mots.

[Paris]

Hélène Cadell

<sup>56</sup> L'auteur renvoie à l'ouvrage classique de R. Billiard, *La vigne dans l'antiquité*, 1913, p. 508, où figure entre autres une citation de Plutarque.

<sup>57</sup> *La détention collégiale de l'autorité pagarchique dans l'Égypte byzantine*, dans *Byzantion* 42 (1972), (pp. 60-72), p. 64.

<sup>58</sup> *Les impôts professionnels et la structure de l'industrie dans l'Égypte romaine. A propos de la ΚΟΠΗ ΤΡΙΧΟΣ*, dans *JJP* 16-17 (1971), (pp. 117-130), p. 122.

<sup>59</sup> *Du « Linéaire B » créto-mycénien aux ostraca grecs d'Égypte*, dans *Chr. d'Égypte* 34 (1959), (pp. 79-85), p. 83.